



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0461

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2009 - Budget annexe de l'assainissement

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009**Délibération n° 2009-0461**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2009 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2009 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 192 136 012 €. Il est rappelé que l'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte largement assurée des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône.

Ce service est assuré en régie directe par la Communauté urbaine. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par monsieur le Trésorier principal ; c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 98,941 M€.

Dans un contexte de diminution des recettes d'exploitation, notamment en provenance de l'Agence de l'eau, et de l'augmentation des dépenses d'exploitation, l'autofinancement brut s'élève à 30,785 M€ en 2009 en diminution de 10,20 % (34,281 M€ en 2008).

L'épargne nette ressort à 17,880 M€, en baisse de 13,87 % par rapport à 2008 (20,758 M€) et ce, après remboursement du capital emprunté de 12,905 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 93,193 M€, en diminution de 2,80 % par rapport au budget primitif 2008.

En 2009, il est prévu de consacrer pour le paiement des investissements 75,564 M€ en dépenses et 15,364 M€ en recettes, en mouvements réels, soit une charge nette de 60,200 M€, charge nette identique à celle de 2008.

L'encours de la dette est de 150,554 M€, sur la base des emprunts contractés au premier septembre 2008. Le besoin d'emprunt à long terme en 2009 se situe à hauteur de 38,215 M€ (35,200 M€ en 2008).

Avec 19,705 M€, le virement prévisionnel à la section d'investissement diminue de 9,12 % (21,683 M€ en 2008).

Budget primitif 2009 - budget annexe de l'assainissement - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

Libellé	BP 2008	BP 2009	Evolution 2009/2008 (en %)
recettes réelles d'exploitation	96,152	94,690	- 1,52
recettes d'ordre d'exploitation	3,422	4,251	24,22
total recettes d'exploitation	99,574	98,941	- 0,64
dépenses réelles d'exploitation	61,871	63,905	3,29
dépenses d'ordre d'exploitation	37,703	35,036	- 7,07
total dépenses d'exploitation	99,574	98,941	- 0,64
autofinancement brut	34,281	30,785	- 10,20
remboursement capital	13,523	12,905	- 4,57
épargne nette	20,758	17,880	- 41,74
recettes réelles d'investissement	58,080	63,864	9,96
recettes d'ordre d'investissement	37,802	29,329	- 22,41
total recettes d'investissement	95,882	93,193	- 2,80
dépenses réelles d'investissement	92,360	88,862	- 3,79
dépenses d'ordre d'investissement	3,522	4,331	22,97
total dépenses d'investissement	95,882	93,193	- 2,80
total budget primitif	195,456	192,136	- 3,49

Section d'exploitation

Le tableau n° 2 ci-dessous présente la synthèse de la section d'exploitation de ce budget pour 2009

Budget primitif 2009 - budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation (en M€) - tableau n° 2

Libellé	BP 2008	BP 2009	Evolution 2009/2008 (en %)
recettes réelles d'exploitation	96,152	94,690	- 1,52
atténuation de charges	1,685	1,773	5,22
<i>dont remboursement personnels mis à disposition budget eau</i>	1,330	1,350	1,50
produits des services du domaine et ventes diverses	83,131	83,970	1,01
<i>dont redevance d'assainissement</i>	57,000	57,700	1,23
<i>dont contribution du budget principal eaux pluviales</i>	14,451	14,000	- 3,12
<i>dont redevance raccordement à l'égout</i>	4,550	4,700	3,30
<i>dont redevance communes extérieures</i>	3,600	3,900	8,33
<i>dont redevance branchements sur réseaux existants</i>	3,200	3,250	1,56
dotations et participations	9,210	4,700	- 48,97
<i>dont primes d'épuration</i>	8,600	4,500	- 47,67
autres produits de gestion courante (redevance VNF)	1,300	1,280	- 1,54
produits exceptionnels	0,826	2,967	259,20
<i>dont produit de cession immeuble Le Clip</i>	0,000	2,861	ns
<i>dont indemnités sinistres</i>	0,760	0,100	- 86,84
total des mouvements d'ordre	3,422	4,251	24,22

amortissements des subventions reçues	3,422	4,251	24,22
total recettes d'exploitation	99,574	98,941	- 0,64
dépenses réelles d'exploitation	61,871	63,905	3,29
charges à caractère général	27,660	29,342	6,08
<i>dont entretien stations d'épuration</i>	18,261	18,979	3,93
<i>dont entretien, exploitation des réseaux</i>	3,773	3,697	- 2,03
<i>dont logistique</i>	2,528	2,154	- 14,77
<i>dont loyers et charges locatives</i>	0,108	1,315	ns
<i>dont assurances</i>	0,852	0,898	5,40
<i>dont études</i>	0,317	0,282	- 11,10
<i>dont laboratoire</i>	0,202	0,207	2,51
charges de personnel (chapitre 012)	25,313	25,827	2,03
autres charges de gestion courante	1,584	1,561	- 1,48
<i>dont contribution aux charges du budget principal</i>	1,429	1,417	- 0,83
charges financières	6,296	6,329	0,53
<i>dont intérêts de la dette</i>	5,979	5,806	- 2,89
<i>dont ICNE</i>	- 0,179	0,028	115,64
charges exceptionnelles	0,940	0,767	- 18,37
<i>dont subventions Givors Grigny</i>	0,187	0,167	- 10,70
<i>dont subventions coopération décentralisée</i>	0,175	0,175	0,00
<i>dont comité social du personnel</i>	0,166	0,170	2,29
dépenses imprévues	0,078	0,078	0,00
total des mouvements d'ordre	37,703	35,036	- 7,07
amortissements-provisions	16,020	12,470	- 22,16
écritures patrimoniales cession immeuble Le Clip	0,000	2,861	ns
virement à la section d'investissement	21,683	19,705	- 9,12
total dépenses d'exploitation	99,574	98,941	- 0,64
autofinancement brut	34,281	30,785	- 10,20
remboursement capital	13,523	12,905	- 4,57
épargne nette	20,758	17,880	- 13,87

Le budget d'exploitation s'élève à 98,941 M€, en diminution de - 0,64 % en dépenses et en recettes par rapport à 2008. Cette baisse résulte de la faible évolution des recettes d'exploitation. Les recettes réelles sont estimées à 94,690 M€, les dépenses réelles à 63,905 M€.

Les produits d'exploitation

En mouvements réels, les produits sont estimés à 94,690 M€ pour 2009 contre 96,152 M€ pour 2008.

La diminution de 1,52 % du produit des recettes d'exploitation a pour conséquence une réduction de la capacité d'autofinancement brut. Celui-ci correspond au solde des mouvements réels qui atteindrait 30,785 M€ en 2009, à comparer à 34,281 M€ en 2008.

Le produit de la redevance progresserait de 1,23 % par rapport à la prévision inscrite au budget primitif précédent : 57,700 M€ en 2009 au lieu de 57 M€ en 2008. Cette inscription prend en compte, d'une part, le tarif de la redevance qui passera le 1er janvier 2009 à 0,796 € par mètre cube d'eau (au lieu de 0,785 €) et, d'autre part, la baisse des volumes taxables estimée, pour 2009, à - 1,50 %. Le tarif est augmenté de 1,46 % par application du coefficient de révision prévu dans le règlement d'assainissement.

La contribution du budget principal au traitement des eaux pluviales est arrêtée à 14 M€, représentant 21,20 % de la charge nette d'exploitation, 32,10 % du montant des intérêts de la dette et des amortissements du budget de l'assainissement.

Le produit de la redevance de raccordement à l'égout, perçu au titre des constructions nouvelles, est estimé à 4,700 M€ en évolution de 3,30 % par rapport au budget primitif 2008 (4,550 M€).

La redevance, versée par les abonnés qui demanderaient leur raccordement à des réseaux d'assainissement existants, s'élèverait quant à elle à 3,250 M€, soit + 1,56 % par rapport à 2008.

La facturation aux communes extérieures de l'utilisation des installations communautaires pour le transit et le traitement des eaux usées est estimée à 3,900 M€, en évolution de 8,33 % par rapport au budget primitif 2008 (3,60 M€).

La subvention de l'Agence de l'eau de 4,500 M€ attendue en 2009 est en diminution de 47,67 % par rapport à la prévision inscrite au budget primitif 2008 (8,600 M€). Cette baisse est liée à la révision du mode de calcul, instituée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2007, qui prévoit qu'une partie de cette prime, autrefois versée en totalité aux collectivités locales, soit allouée aux industriels en fonction de la qualité de leurs effluents.

Afin de permettre le regroupement des services de trois directions opérationnelles (propreté, voirie et eau), il a été décidé de transférer les services de la direction de l'eau, principalement installés dans les locaux du Clip (Centre liberté Péri) à Lyon 3°, dans l'immeuble le Triangle situé 117, boulevard Vivier Merle à Lyon 3°.

Sur le plan financier, il convient que le budget principal rachète les locaux concernés du Clip, aux budgets annexes des eaux et de l'assainissement, ce dernier finançant la prise à bail des nouveaux locaux nécessaires à l'installation de ses services. Cet aspect financier implique divers mouvements en dépenses et en recettes dans les budgets principal et de l'assainissement.

Le produit de cessions immobilières est estimé à 2,861 M€ en 2009. Cette recette exceptionnelle correspond à la valeur résiduelle des biens, après amortissements, figurant dans l'inventaire du budget annexe de l'assainissement.

Les charges d'exploitation

Les mouvements réels représentent 63,905 M€ en 2009 pour 61,871 M€ en 2008, soit une progression de 3,29 %.

L'augmentation de 1,682 M€ des charges à caractère général est due, pour l'essentiel, au coût de la location des nouveaux locaux de la direction de l'eau dans l'immeuble le Triangle évoqué ci-dessus, pour un montant annuel de 1,207 M€.

Avec 22,676 M€, les dépenses liées à la gestion des stations et des réseaux représentent plus de 77,28 % des charges à caractère général du budget de l'assainissement, en 2009.

La prévision de 18,979 M€ pour l'entretien des stations tient compte de la fin de la période de garantie des équipements de la station de Pierre Bénite et d'une augmentation de la rémunération de l'exploitant de la station d'épuration à Saint Fons qui intègre le coût complémentaire pour le traitement des fumées.

Ce contrat, en cours de renégociation, devrait donner lieu à une remise en concurrence en octobre 2011.

Les contrats d'assurance, conclus pour une durée de 5 ans, sont exécutoires jusqu'à la fin 2010. Les cotisations prévues en 2009 (0,898 M€) progressent de 5,40 %. Ce phénomène s'explique par l'effet de l'indexation des marchés, mais aussi par la prise de possession définitive de la station de Pierre Bénite, qui provoque une hausse des primes liées aux risques industriels.

Les dépenses du laboratoire (0,207 M€) seraient augmentées de 2,5 % pour tenir compte du projet de certification et des analyses demandées par l'Agence de l'eau.

Les charges de personnel sont proposées en augmentation de 2,03 % : 25,827 M€ contre 25,313 M€ en 2008. Une partie de ces dépenses, correspondant aux traitements et charges des agents participant à la gestion de l'eau potable, est remboursée par le budget annexe des eaux (1,350 M€).

Pour mémoire, 603 agents étaient affectés au budget de l'assainissement au 31 décembre 2007.

L'estimation des charges de structure, à reverser au budget principal, basée sur les résultats du compte administratif 2007, est de 1,417 M€. Des ajustements seront opérés en 2009, au vu des résultats effectifs de l'exercice 2008.

Les charges financières restent stables : 6,329 M€ prévus en 2009 contre 6,296 M€ inscrits au budget primitif 2008. Avec 5,806 M€ prévus au budget primitif 2009, les intérêts de la dette sont escomptés en baisse de 2,89 %, par rapport à l'exercice précédent.

En effet, malgré l'encaissement d'emprunts à long terme, pour financer les projets et les évolutions des marchés financiers, l'annuité à payer en 2009 est en diminution par rapport à 2008 (- 2 %). Cela concerne à la fois les intérêts (- 0,170 M€), à la suite d'opérations de réaménagement de prêts à taux révisables, convertis en taux fixes, et l'amortissement (- 0,500 M€), après l'extinction d'une dette ancienne, issue de réaménagements effectués en 1994 et qui avaient généré un pic d'amortissement en 2008.

La dette de l'assainissement est composée à 73 % d'emprunts à taux fixe. Le risque de hausse des taux indexés est intégré dans l'annuité présentée ici.

La gestion quotidienne de la trésorerie génère des frais financiers estimés au même montant qu'en 2008 (0,495 M€).

Depuis le 1er janvier 2008, le calcul des intérêts courus non échus (ICNE) s'effectue par différence entre le montant des ICNE rattachés au titre de l'exercice n - 1 et celui des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice n.

L'inscription de 0,028 M€ s'explique par les dispositions de ce nouveau régime.

Les dotations aux amortissements sont en diminution de 22,16 % : 12,470 M€ en 2009 contre 16,020 M€ en 2008. Cette évolution s'explique par l'adoption, pour les budgets en M 49, du mode de calcul en vigueur pour le budget principal en M 14, conduisant à la suppression du *prorata temporis* et à l'amortissement des biens sur l'année suivant leur acquisition.

L'acquisition des locaux du Clip en 1993 avait fait l'objet d'une inscription dans le patrimoine du budget principal et des budgets annexes des eaux et de l'assainissement *au prorata* des surfaces occupées par les directions communautaires.

La rétrocession des locaux du Clip au budget principal apporte au budget de l'assainissement une recette réelle de 2,861 M€ mais génère parallèlement une dépense d'ordre, du même montant, correspondant à l'appauvrissement du patrimoine du budget annexe.

Section d'investissement

Le tableau n° 3 ci-dessous présente la synthèse de la section d'investissement de ce budget pour 2009.

Budget primitif 2009 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement (en M€) - tableau n° 3

Libellé	BP 2008	BP 2009	Evolution 2009/2008 (en %)
recettes réelles d'investissement	58,080	58,079	0,00
dont emprunt long terme	35,200	38,215	8,57
dont recettes opérationnelles	18,340	15,364	- 16,23
dont participation du budget principal aux recueillis eaux pluviales	4,540	4,500	- 0,86

total des mouvements d'ordre	37,802	35,116	- 7,11
dont amortissements	16,020	12,470	- 22,16
dont sortie patrimoniale des locaux du Clip		2,861	n.s
dont virement de la section de fonctionnement	21,682	19,705	- 9,12
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	0,100	0,080	- 20,00
total recettes d'investissement	95,882	93,195	- 2,80
dépenses réelles d'investissement	92,360	88,864	- 3,79
dont remboursement capital dette	13,523	12,905	- 4,57
dont investissements opérationnels	78,540	75,564	- 3,79
dont dépenses imprévues	0,297	0,395	32,96
total des mouvements d'ordre	3,522	4,331	22,97
dont mouvements inter-sections	3,422	4,251	24,23
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	0,100	0,080	- 20,00
total dépenses d'investissement	95,882	93,195	- 2,80

La section d'investissement est équilibrée à 93,195 M€. Les mouvements réels s'établiraient à 88,864 M€ en dépenses et à 58,079 M€ en recettes.

Les écritures pour ordre de 4,331 M€ de dépenses et 35,116 M€ de recettes produisent un autofinancement brut de 30,785 M€.

Au 3 novembre 2008, 147,85 M€ resteraient à réaliser en charge nette sur les autorisations de programme en cours. Dans le cadre de l'exercice 2009, le montant qu'il serait possible d'affecter à des projets d'assainissement pourrait être de 34 M€, dont 12 M€ réservés au programme annuel des opérations globalisées.

Le crédit de paiement 2009 est arrêté à la somme de 60,20 M€ en charge nette, il est identique à celui de 2008 avec une inscription de recettes réelles à hauteur de 15,364 M€ (18,340 M€ en 2008) et de dépenses opérationnelles proposée à 75,564 M€ (78,54 M€ en 2008).

Les inscriptions opérationnelles

En mouvements réels, les inscriptions opérationnelles (75,564 M€), ventilées par nature sans référence à opération, représentent 81 % des prévisions totales de l'exercice. Elles concernent :

- pour 3,095 M€, des prestations intellectuelles et des études à effectuer, notamment pour le développement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement de proximité et de prélèvements,
- pour 4,437 M€, essentiellement de l'acquisition de matériels industriels pour la construction de réseaux et de stations d'épuration (4,028 M€), des acquisitions de véhicules légers (0,175 M€), des acquisitions de véhicules lourds (0,080 M€), des matériels informatiques et de bureau (0,100 M€) et du mobilier (0,054 M€),
- pour 68,007 M€, le paiement des travaux : une part importante de ces crédits devrait être affectée à la construction de la station d'épuration à la Feyssine (16,9 M€) et à la mise aux normes à Saint Fons (28,4 M€). La construction des collecteurs de l'Yzeron (1,5 M€) dans les communes à risque de l'ouest lyonnais et de Saint Priest, dans le cadre de l'aménagement du site Renault Trucks (1,8 M€) ainsi que la poursuite des travaux sur les collecteurs Nord (2,5 M€) et Carré de soie à Vaulx en Velin (1 M€) représentent 6,8 M€. La réalisation des émissaires, plateau sud-est à Bron Parilly et de la plaine de l'Est, deuxième tranche, devrait mobiliser 2,5 M€. Le programme annuel pour la construction de réseaux neufs et les travaux de raccordement sollicités par des tiers pourraient être payés à hauteur de 22,712 M€.

Les recettes réelles opérationnelles, hors inscriptions pour la régularisation comptable des avances sur marchés (1,100 M€), s'établissent à 14,264 M€. Comme en 2008, il s'agit des participations versées par l'Agence de l'eau.

Les écritures pour ordre opérationnelles inscrites au chapitre globalisé 041 "opération patrimoniale" sont proposées, aussi bien en dépenses qu'en recettes pour 0,080 M€. Il s'agit de la valeur comptable estimée des canalisations installées sous voies privées, qui deviendraient propriété de la Communauté urbaine en cours d'année, après leur raccordement au réseau existant.

Les mouvements financiers

a) - les mouvements réels

En 2009, le remboursement du capital s'élèverait à 12,905 M€. 4,015 M€ correspondent au remboursement d'avances versées initialement par l'Agence de l'eau pour diverses opérations de la programmation.

Une ligne de sûreté budgétaire peut être ouverte pour un montant de 0,395 M€.

Un programme d'emprunts à long terme, estimé à 38,215 M€, sera nécessaire pour financer la réalisation des investissements 2009.

Le budget principal finance, par le biais d'une subvention d'équipement, les ouvrages destinés à recevoir les eaux pluviales. Une inscription de 4,50 M€ est proposée en recettes pour le financement des travaux correspondants,

b) - les mouvements pour ordre

Avec un virement à la section d'investissement de 19,705 M€ dégagés sur la section d'exploitation, l'autofinancement brut s'établit à 30,785 M€.

Sur le chapitre globalisé 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections" sont inscrites :

- en recettes : pour 12,470 M€ la dotation aux amortissements des biens et des indemnités capitalisées, liées aux renégociations de prêts (16,020 M€ en 2008) et la sortie patrimoniale des locaux du Clip pour leur valeur nette comptable rachetés par le budget principal, soit 2,861 M€.
- en dépenses : l'annuité relative à l'étalement des subventions d'équipement reçues ; elle s'établit à 4,251 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2009 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 192 136 012 €.

2° - Dit que le budget de l'assainissement est voté, conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des opérations d'ordre de transfert entre sections, des opérations d'ordre à l'intérieur des sections, des opérations patrimoniales, qui sont des chapitres globalisés tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49, complété par la réforme du 1er janvier 2008.

3° - Autorise monsieur le président à procéder à :

a) - la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe de l'assainissement,

b) - signer, à cet effet, les actes nécessaires.

4° - Fixe à 14 000 000 € la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,

- 32,10 % de la charge nette financière,

- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auquel s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 728 586 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.